

Sommaire

1. Evolution et structure de la population

- 1.1. Evolution annuelle 2014-2019
- 1.2. Population des moins de 20 ans
- 1.3. Population des 60 ans ou plus
- 1.4. Taux de dépendance économique
- 1.5. Lieu de naissance
- 1.6. Résidence antérieure en 2014

2. Activité

- 2.1. Taux d'activité des 15-64 ans
- 2.2. Taux d'emploi par sexe
- 2.3. Taux de chômage
- 2.4. Catégories socioprofessionnelles
- 2.5. Emplois du secteur public
- 2.6. Secteurs d'activité
- 2.7. Bassins d'emploi et navettes domicile-travail
- 2.8. Travail saisonnier et statut d'emploi

3. Diplômes - Langues - Communauté

- 3.1. Les non ou peu diplômés
- 3.2. Les diplômés de l'enseignement supérieur
- 3.3. Langues kanak
- 3.4. Population vivant en tribu et répartition par communauté
- 3.5. Etat matrimonial des 15 ans et plus

4. Ménages - Equipement

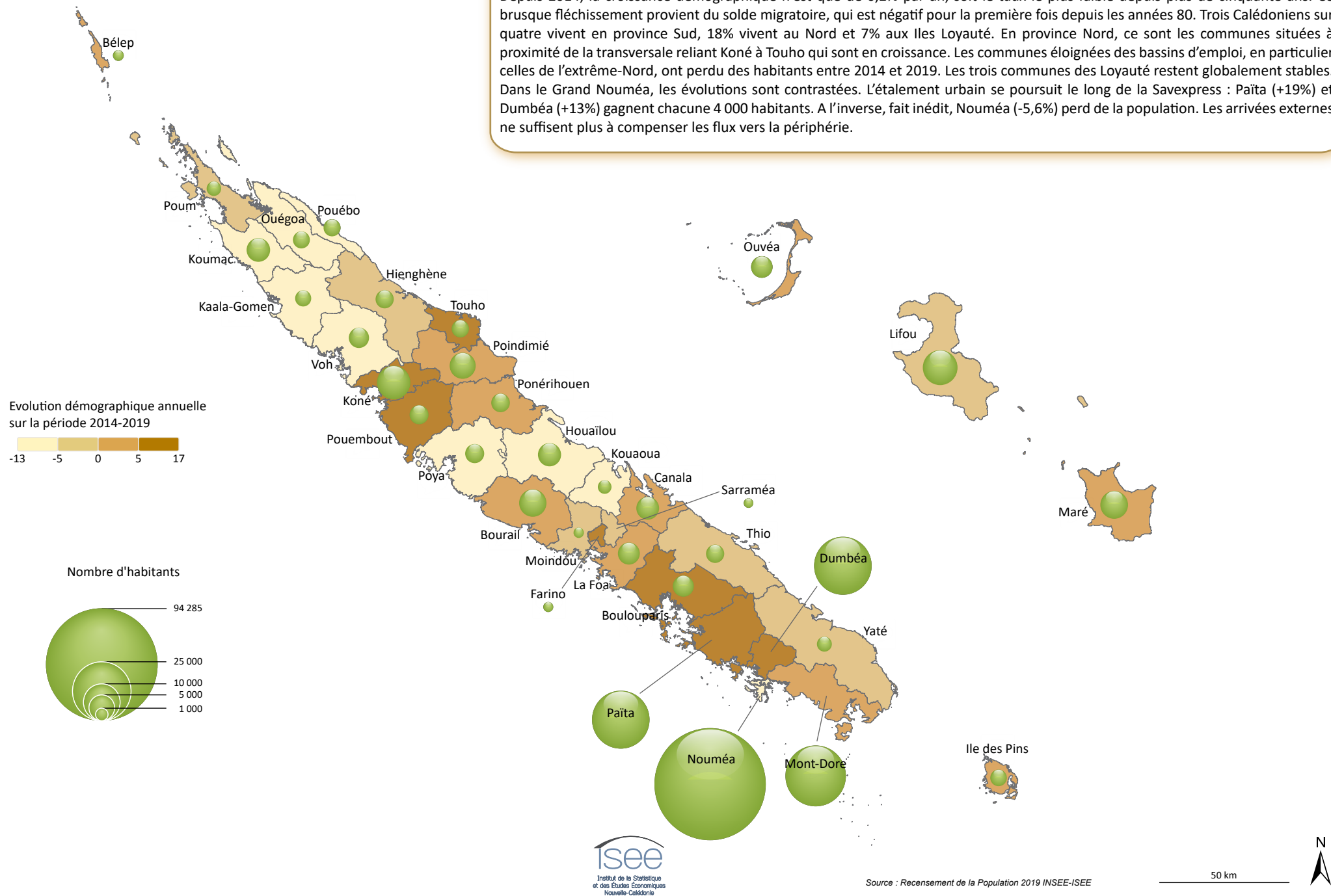
- 4.1. Taille du ménage
- 4.2. Composition des ménages
- 4.3. Equipement automobile
- 4.4. Ménages ayant accès à Internet
- 4.5. Equipement électro-ménager

5. Logement

- 5.1. Logements inoccupés
- 5.2. L'habitat collectif
- 5.3. Ménages propriétaires
- 5.4. Logements récents
- 5.5. Densité et superficie des logements
- 5.6. Réseau d'électricité
- 5.7. Réseau d'eau
- 5.8. Installations sanitaires

La croissance démographique fléchit brusquement

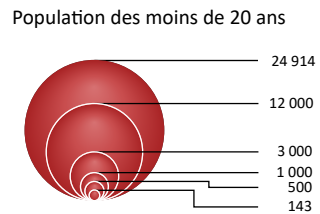
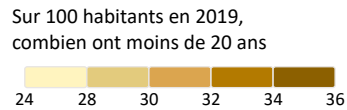
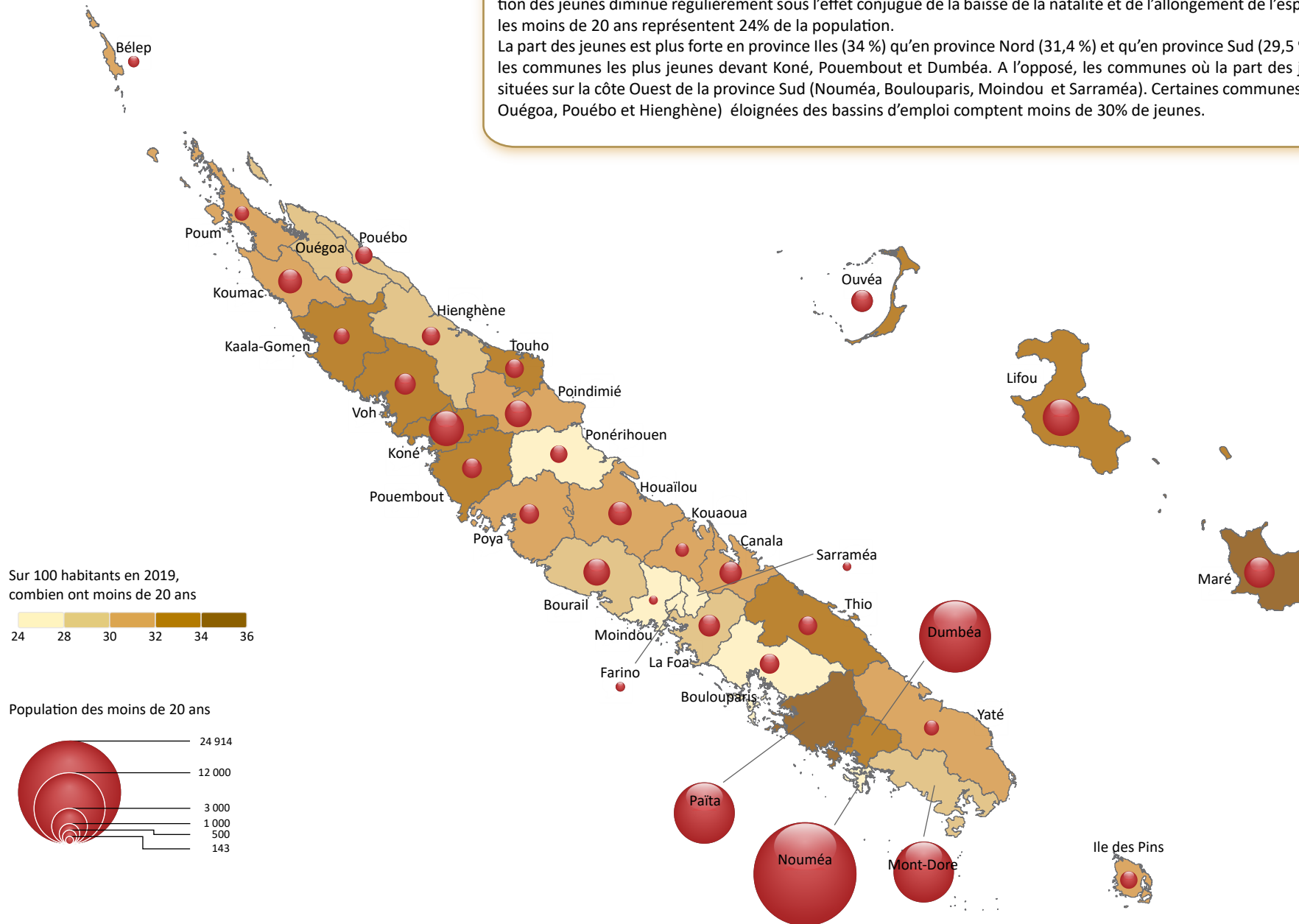
Depuis 2014, la croissance démographique n'est que de 0,2% par an, soit le taux le plus faible depuis plus de cinquante ans. Ce brusque fléchissement provient du solde migratoire, qui est négatif pour la première fois depuis les années 80. Trois Calédoniens sur quatre vivent en province Sud, 18% vivent au Nord et 7% aux Iles Loyauté. En province Nord, ce sont les communes situées à proximité de la transversale reliant Koné à Touho qui sont en croissance. Les communes éloignées des bassins d'emploi, en particulier celles de l'extrême-Nord, ont perdu des habitants entre 2014 et 2019. Les trois communes des Loyauté restent globalement stables. Dans le Grand Nouméa, les évolutions sont contrastées. L'étalement urbain se poursuit le long de la Savexpress : Païta (+19%) et Dumbéa (+13%) gagnent chacune 4 000 habitants. A l'inverse, fait inédit, Nouméa (-5,6%) perd de la population. Les arrivées externes ne suffisent plus à compenser les flux vers la périphérie.



Un Calédonien sur trois a moins de 20 ans

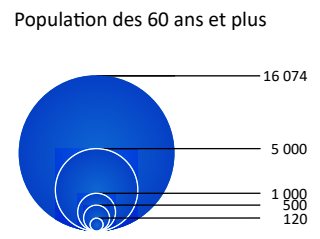
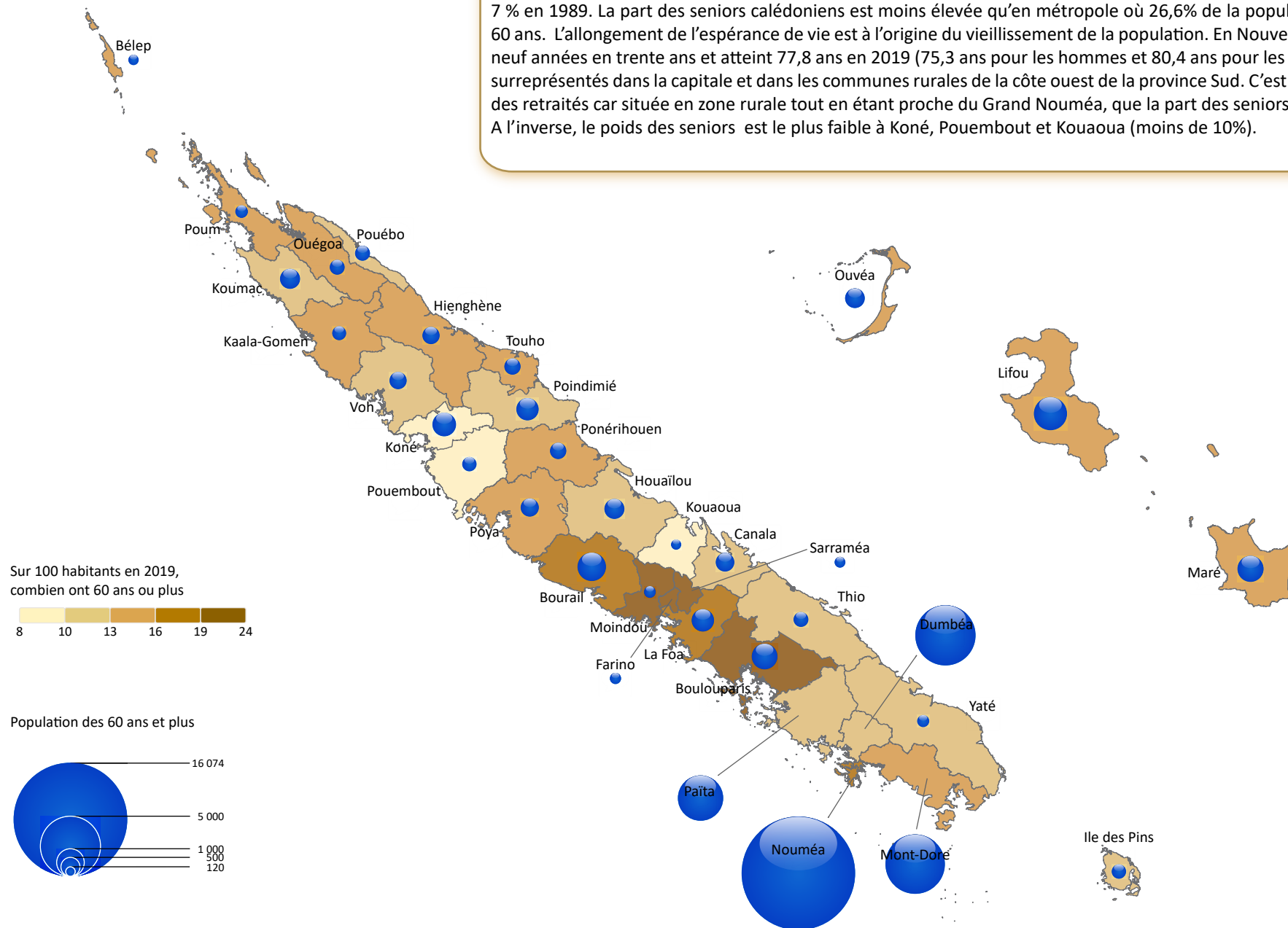
Les jeunes de moins de 20 ans représentent 30 % de la population en 2019, au lieu de 32% en 2014, 34,5% en 2009 ou 44 % en 1989. La proportion des jeunes diminue régulièrement sous l'effet conjugué de la baisse de la natalité et de l'allongement de l'espérance de vie. En métropole, les moins de 20 ans représentent 24% de la population.

La part des jeunes est plus forte en province Iles (34 %) qu'en province Nord (31,4 %) et qu'en province Sud (29,5 %). Maré, Lifou, et Païta sont les communes les plus jeunes devant Koné, Pouembout et Dumbéa. A l'opposé, les communes où la part des jeunes est la plus basse sont situées sur la côte Ouest de la province Sud (Nouméa, Boulouparis, Moindou et Sarraméa). Certaines communes de la côte Est (Ponérihouen, Ouégoa, Pouébo et Hienghène) éloignées des bassins d'emploi comptent moins de 30% de jeunes.



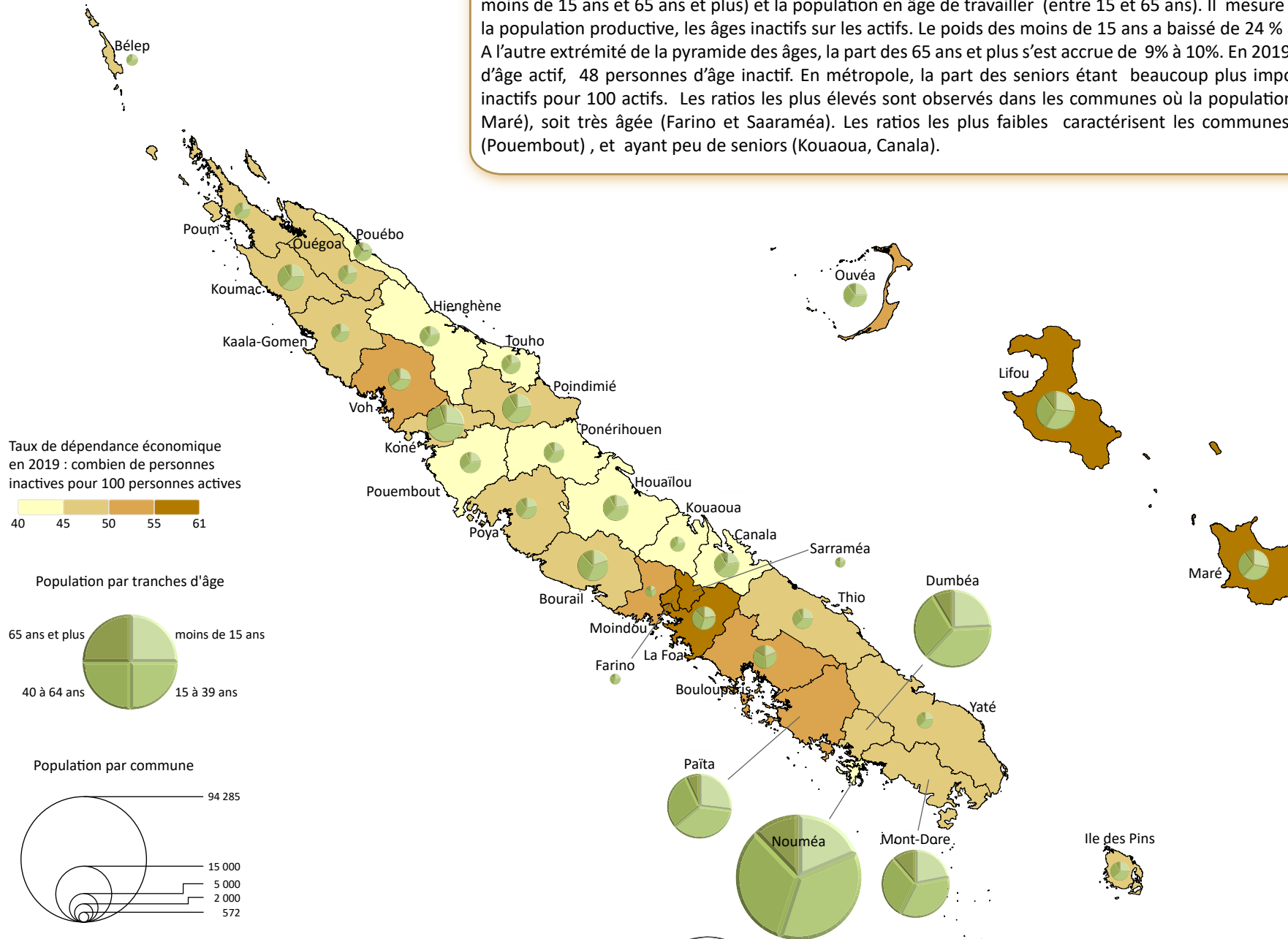
Un Calédonien sur sept a plus de 60 ans

Les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 14,5 % de la population en 2019 au lieu de 12,5% en 2014, 11,2% en 2009 et 7 % en 1989. La part des seniors calédoniens est moins élevée qu'en métropole où 26,6% de la population est âgée d'au moins 60 ans. L'allongement de l'espérance de vie est à l'origine du vieillissement de la population. En Nouvelle-Calédonie, elle a gagné neuf années en trente ans et atteint 77,8 ans en 2019 (75,3 ans pour les hommes et 80,4 ans pour les femmes). Les seniors sont surreprésentés dans la capitale et dans les communes rurales de la côte ouest de la province Sud. C'est à Boulouparis, très prisée des retraités car située en zone rurale tout en étant proche du Grand Nouméa, que la part des seniors est la plus élevée (23,5%) A l'inverse, le poids des seniors est le plus faible à Koné, Pouembout et Kouaoua (moins de 10%).



48 inactifs pour 100 actifs

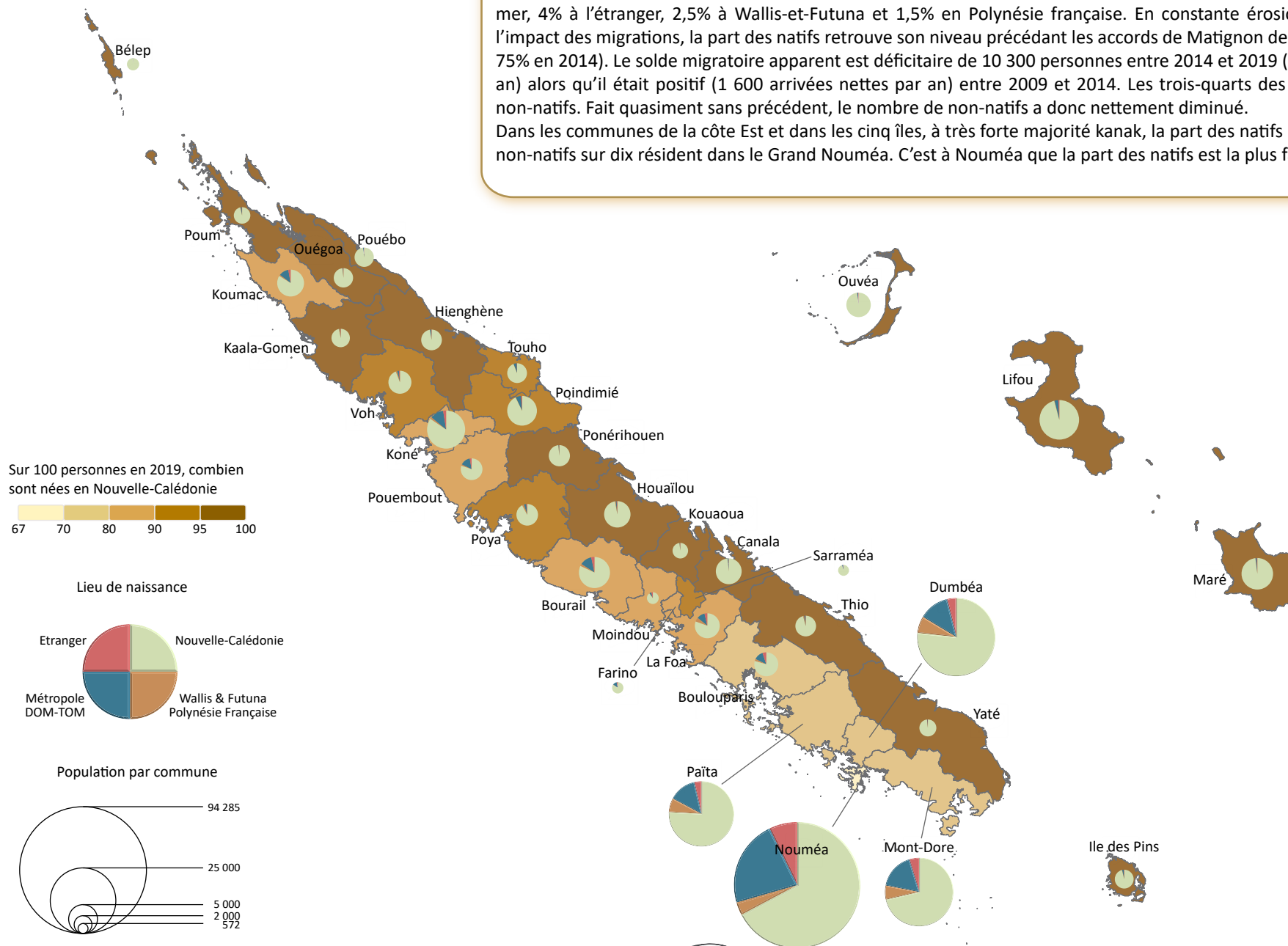
Le ratio de dépendance économique est le rapport entre la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées, moins de 15 ans et 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (entre 15 et 65 ans). Il mesure la pression qui s'exerce sur la population productive, les âges inactifs sur les actifs. Le poids des moins de 15 ans a baissé de 24 % à 22 % entre 2014 et 2019. A l'autre extrémité de la pyramide des âges, la part des 65 ans et plus s'est accrue de 9 % à 10%. En 2019, il y a pour cent personnes d'âge actif, 48 personnes d'âge inactif. En métropole, la part des seniors étant beaucoup plus importante ce ratio atteint 62 inactifs pour 100 actifs. Les ratios les plus élevés sont observés dans les communes où la population est soit très jeune (Lifou, Maré), soit très âgée (Farino et Saaraméa). Les ratios les plus faibles caractérisent les communes à forte population active (Pouembout), et ayant peu de seniors (Kouaoua, Canala).



La proportion de natifs progresse pour la première fois en trente ans

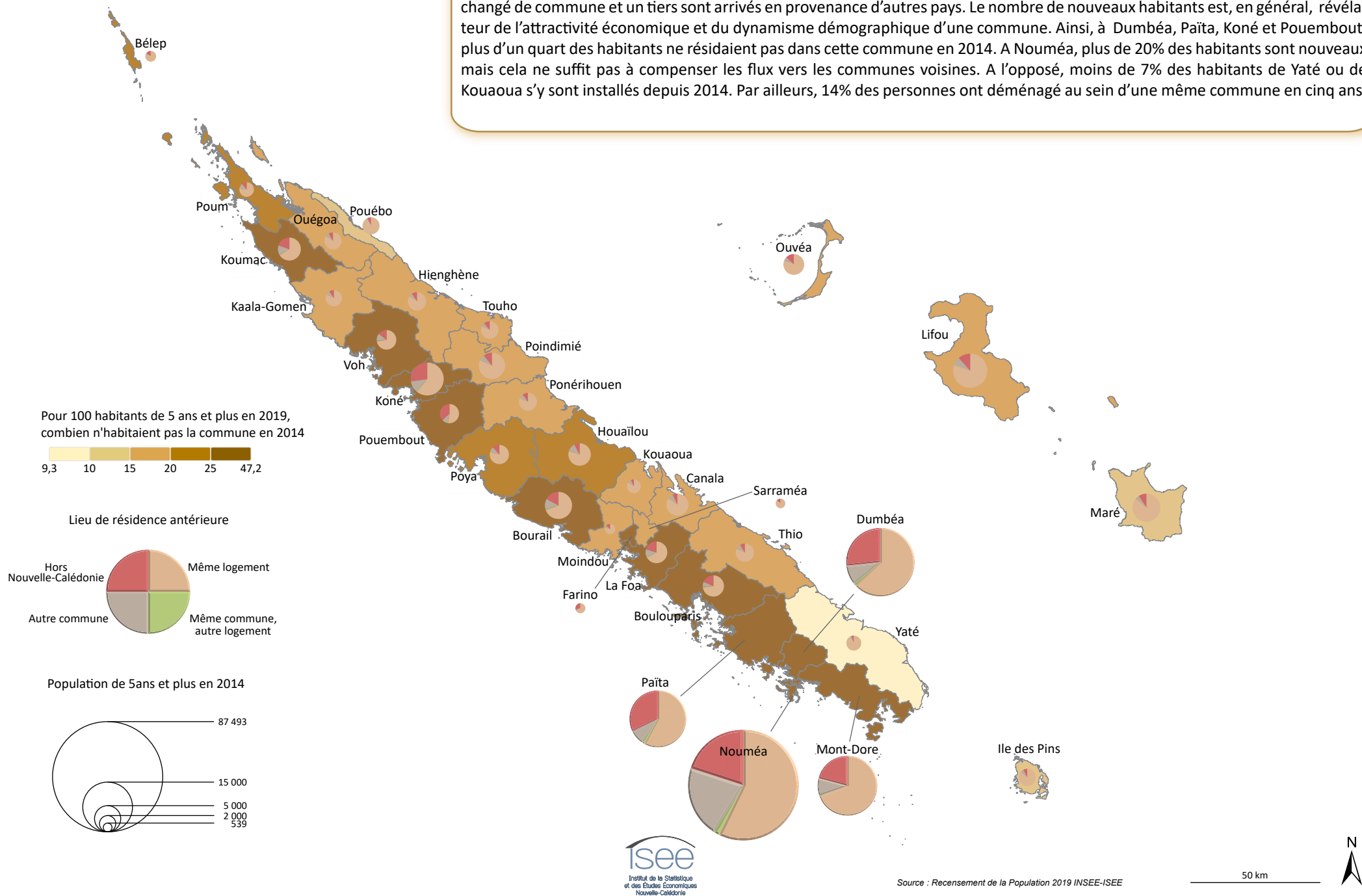
En 2019, 78% des habitants sont nés en Nouvelle-Calédonie, 14% en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer, 4% à l'étranger, 2,5% à Wallis-et-Futuna et 1,5% en Polynésie française. En constante érosion depuis trente ans sous l'impact des migrations, la part des natifs retrouve son niveau précédant les accords de Matignon de 1988 (78% en 1989 contre 75% en 2014). Le solde migratoire apparent est déficitaire de 10 300 personnes entre 2014 et 2019 (soit 2 000 départs nets par an) alors qu'il était positif (1 600 arrivées nettes par an) entre 2009 et 2014. Les trois-quarts des départs ont concerné des non-natifs. Fait quasiment sans précédent, le nombre de non-natifs a donc nettement diminué.

Dans les communes de la côte Est et dans les cinq îles, à très forte majorité kanak, la part des natifs dépasse les 90%. Près de 9 non-natifs sur dix résident dans le Grand Nouméa. C'est à Nouméa que la part des natifs est la plus faible (67,3%).



Un habitant sur cinq a changé de logement en 5 ans

Un habitant sur cinq (de 5 ans et plus) ne réside pas en 2019 dans la même commune qu'en 2014 : les deux tiers d'entre eux ont changé de commune et un tiers sont arrivés en provenance d'autres pays. Le nombre de nouveaux habitants est, en général, révélateur de l'attractivité économique et du dynamisme démographique d'une commune. Ainsi, à Dumbéa, Païta, Koné et Pouembout, plus d'un quart des habitants ne résidaient pas dans cette commune en 2014. A Nouméa, plus de 20% des habitants sont nouveaux mais cela ne suffit pas à compenser les flux vers les communes voisines. A l'opposé, moins de 7% des habitants de Yaté ou de Kouaoua s'y sont installés depuis 2014. Par ailleurs, 14% des personnes ont déménagé au sein d'une même commune en cinq ans.



Actif ayant un emploi : personne qui déclare exercer une profession, salariée ou non, même à temps partiel. Sont également classés sous cette rubrique les personnes qui aident un membre de leur famille (même sans rémunération), les apprentis sous contrat et les stagiaires rémunérés.

Catégorie socioprofessionnelle : classe de la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). La plus agrégée comprend 8 groupes socioprofessionnels : agriculteurs et pêcheurs exploitants, artisans-commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers, retraités et autres personnes sans activités professionnelles.

Chômeur : au sens du recensement, personne ayant déclaré explicitement faire des démarches pour trouver du travail, qu'elle soit inscrite ou non à un organisme de recherche d'emploi.

Densité de population : rapport de la population d'un territoire à sa superficie. S'exprime en habitants par km².

Etat matrimonial légal : désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). L'union libre ou la liaison par un Pacs (pacte civil de solidarité) ne constituent pas un état matrimonial légal.

Espérance de vie : représente la durée de vie moyenne (autrement dit l'âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Famille monoparentale : comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Lieu de travail : zone géographique (commune ou quartier) où une personne exerce son activité professionnelle. Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées (telles que chauffeur-routier, hôte de l'air, VRP, maçon, etc) les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Logement : on distingue les résidences principales, les logements vacants (disponibles pour la vente ou la location, neufs achevés mais non encore occupés), les logements occasionnels (utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles) et les résidences secondaires (utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances).

Ménage : désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Les personnes vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, pensionnats, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Ménage complexe : ménage qui n'est ni une personne seule, ni un couple (avec ou sans enfants), ni une famille monoparentale. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Période d'achèvement de la construction : la période considérée est la période d'achèvement de la construction de la maison ou de l'immeuble abritant le logement, telle qu'elle a été déclarée par ses occupants lors de la collecte du recensement. Si les différentes parties du logement ne sont pas de la même époque, il s'agit de la période d'achèvement de la partie habitée la plus importante.

Personne de référence : est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent :

- si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence,
- si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée,
- si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée.

Population active : comprend la population ayant un emploi (ou population active occupée) et les chômeurs.

Population inactive : regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage ; elle comprend les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés, les retraités, les personnes au foyer et les personnes en incapacité de travailler.

Résidence antérieure : il s'agit du lieu de résidence 5 ans avant le recensement de 2009. Les personnes concernées sont donc âgées de 5 ans ou plus. Parmi ces personnes, on distingue celles qui habitaient dans le même logement, dans un autre logement de la même commune, dans une autre commune (en ou hors de la Nouvelle-Calédonie).

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. L'aspect du bâti permet de définir plusieurs types de construction : la maison individuelle, l'appartement, la case mélanésienne, l'habitation précaire (principalement les « cabanes » dans les « squats ») et le bateau.

Secteur d'activité : un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités française (NAF 2008 rev. 2). Les principaux secteurs présentés sont l'agriculture et la pêche (secteur primaire), les industries manufacturières et la construction (secteur secondaire) et les services (secteur tertiaire), qu'ils soient marchands (transports, commerce, activités immobilières et financières etc) ou non marchands (administration, enseignement, santé, action sociale).

Statut d'occupation du logement : définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété,
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ; le secteur social regroupe les locations à loyer modéré gérées par des organismes tels que la SIC (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie), le FSH (Fonds Social de l'Habitat) ou la SEM Agglo,
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

Statut professionnel : la notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi et permet de distinguer les salariés des non-salariés (travailleurs indépendants, personnes travaillant à leur compte, chefs d'entreprise salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, professions libérales). Les salariés regroupent les salariés du secteur privé et ceux de la fonction publique (État, collectivités locales ou territoriales, fonction publique hospitalière).

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

Taux de chômage : part des chômeurs dans la population active.

Taux de dépendance économique : le ratio de dépendance est égal au nombre de personnes « d'âge inactif » (c'est-à-dire de moins de 15 ans ou de plus de 64 ans) pour 100 personnes « d'âge actif » (compris entre 15 et 64 ans).

Taux d'emploi : rapport du nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.